

Résumé des principales décisions des réunions du conseil communal

Séance du 10 mars 2020

Début de la séance : 14.00h

Fin de la séance : 17.05h

Présents: tous les membres, exceptés M. Rasic, conseiller, G. Legill, secrétaire

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, excepté les points 1b), et nouveaux points 6b) et 8f) – les points 3) et 9j) ont été retirés de l'ordre du jour à l'unanimité et la numérotation a été changée.

(séance à huis clos)

1a) **accorde** nomination définitive à une employée communale dans la carrière C à la recette communale, à temps partiel à raison de 50 % d'une tâche complète, à partir du 1^{er} mai 2020,

(séance publique)

1b) **crée** deux postes de salariés à tâche manuelle dans la carrière E, à recruter par recrutement interne,

2) décide

- d'adhérer au syndicat intercommunal à vocation multiple – SIAS ;
- de participer aux objets énumérés sous l'article 2.1. point D) des statuts du SIAS, disposant que le syndicat a pour objet : « de prendre en charge des activités de protection et de conservation de la nature et des ressources naturelles :
 - la conservation de la diversité biologique, la protection et la restauration des paysages naturels, la constitution et la gestion d'un réseau de zones protégées d'importance communale et la sensibilisation du public sur le plan intercommunal ainsi que la participation à la gestion de zones protégées d'intérêt national et communautaire sur le territoire de ses communes membres ;
 - assurer l'entretien, l'amélioration et la création de biotopes, l'élaboration et la mise en œuvre de concepts de protection de la nature au niveau communal et la collecte des données spécifiques requises à cette fin ainsi que la promotion de mesures écologiques contractuelles ;
 - conseiller les communes membres en matière de protection de la nature et des ressources naturelles. Ces mesures se situent dans le cadre d'une politique visant un développement durable. »,
- d'approuver le projet définitif des statuts du SIAS,

3) décide

- de maintenir pour l'année 2021 les taux multiplicateurs en matière d'impôts fonciers comme suit:

impôt foncier A	350 %
impôt foncier B1	445 %
impôt foncier B2	300 %

impôt foncier B3	160 %
impôt foncier B4	160 %
impôt foncier B5	300 %
impôt foncier B6	500 %.

- de maintenir pour 2021 le taux en matière d'impôt commercial communal en vigueur, soit à 300 %,

4) **décide** d'accorder à 8 particuliers l'octroi de concessions de tombes et de placement d'urnes au columbariums aux cimetières de Bech-Kleinmacher, de Burmerange, d'Elvange et de Remerschen pour la durée de 15, respectivement de 30 ans, moyennant le paiement de la somme totale de 3.560,00.- €,

5a1) **approuve** le contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Claude Krier, demeurant 15A, rue Jos Kayser à Burmerange, ayant pour objet un terrain sis à Burmerange, lieu-dit «op der Uet», inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, numéro 1438/6350, d'une contenance totale d'environ 10,56 ares, limitrophe à sa propriété, dans l'intérêt d'entretien dudit terrain, pour un loyer fixé à 50,00.- € par an,

5a2) **approuve** le contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Romain Mahowald et Madame Sandra Frisch, demeurant 9, rue Auguste Liesch à Burmerange ayant pour objet un terrain sis à Burmerange, lieu-dit «op der Uet», inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, numéro 1438/6351, d'une contenance totale d'environ 8,44 ares, limitrophe à leur propriété, dans l'intérêt d'entretien dudit terrain, pour un loyer fixé à 50,00.- € par an,

5b) **propose** le déclassement du domaine public communal vers le domaine privé communal de 3 lots de terrains sis à Burmerange, dans la cadre du redressement des propriétés dans l'intérêt de la réalisation du PAP « am Päsch » à Burmerange,

6a) **approuve** l'avenant à la convention réglant les relations avec la Maison relais à Schengen pour l'année 2020 à la dépense de 460.384,00.- € (part communale),

6b) **approuve** la convention de concession d'un service public conclue entre la commune de Schengen et l'asbl Erliefnis Baggerweier, ayant pour objet la gestion et l'exploitation à des fins commerciales de la zone de récréation et de sports dite « Baggerweieren » à Remerschen, pour une durée du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029, avec possibilité de reconduction tacite de 10 années, un loyer annuel symbolique de 1,00.- € et les frais accessoires étant à charge de l'association,

7) **décide**

- de solliciter les crédits spéciaux supplémentaires suivants :

4/630/222100/20008	Renouvellement de la conduite de liaison entre Schwebsingen et Bech-Kleinmacher	10.000,00.- €
4/510/222200/20022	Mise en place d'un système d'identification pour les poubelles	40.000,00.- €
4/422/222100/20008	Pose d'une conduite de gaz entre Schwebsingen et Bech-Kleinmacher	30.000,00.- €
Total :		80.000,00.- €

- et de diminuer de 80.000,00.- €.- € le boni présumé fin exercice de 1.417.629,34.- € du budget, exercice 2020,

8a) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Mise en place d'un système d'identification pour les poubelles » au montant de 36.270,00.- € TTC, établi le 20 février 2020 par l'expéditeur

administratif au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif,

8b) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé «Renouvellement de la conduite de liaison entre Schwebsingen et Bech-Kleinmacher» au montant de 99.450,00.- € TTC, établi le 24 février 2020 par BEST ingénieurs-conseils, comprenant une partie écrite (un devis détaillé, un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif et un plan),

8c) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Réaménagement de la Keiweschplaz à Remerschen» » au montant de 50.000,00.- € TTC, établi le 26 février 2020 par l'ingénieur technicien au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif,

8d) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Rénovation de la toiture de l'ancien presbytère à Burmerange » au montant de 74.880,00.- € TTC, établi le 20 février 2020 par l'expéditionnaire administratif au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif,

8e) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Aménagement d'un atelier protégé » au montant de 367.380,00.- € TTC, établi le 3 mars 2020 par l'expéditionnaire administratif au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif,

8f) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé «Renouvellement de l'éclairage public au Killeboesch à Schengen» au montant de 35.000,00.- € TTC, établi le 20 janvier 2020 par l'ingénieur technicien au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif,

8g) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Aménagement d'une 'Bolzplaz' à Burmerange » au montant de 150.930,00.- €, établi le 20 février 2020 par l'expéditionnaire administratif au service technique,

8h) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé «Réaménagement du hall des sports à Remerschen» au montant de 74.880,00.- € TTC, établi le 3 mars 2020 par l'expéditionnaire administratif au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif,

8i) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé «Aménagement d'aires de jeux (Ecole de Remerschen » au montant de 98.280,00 € TTC, établi le 20 février 2020 par l'expéditionnaire administratif au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif.